

**9<sup>ème</sup> colloque international**  
**3 & 4 mai 2018**  
**Inselspital, Berne, Suisse**  
**(traduction simultanée allemand, français, anglais)**

**POUR MIEUX PROTÉGER LES ENFANTS EN SUISSE:  
INTERDIRE LES CHÂTIMENTS CORPORELS?**



**Organisé par :**

Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE), Université de Genève (Site Valais), Sion  
Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH)  
Haute école pédagogique Valais (HEP - VS), St-Maurice & Brigue  
Haute École de Travail Social, HES-SO Valais//Wallis  
Institut international des Droits de l'enfant (IDE), Sion  
Service cantonal de la jeunesse, Valais

## Arguments

Élever un enfant, l'accompagner d'un état de dépendance total à la naissance à son plein développement et le faire devenir un adulte responsable, représente assurément l'un des plus grands défis parental et sociétal. À tel point qu'Emmanuel Kant, déjà en 1776, écrivait: « *L'éducation est le plus grand et le plus grave problème qui puisse être posé à l'homme* ». À chaque parent, à chaque famille, à chaque société de mettre en œuvre les meilleures pratiques, sachant que celles-ci sont nécessairement l'expression d'un mélange d'influences socioculturelles traditionnelles, de principes éducatifs et de normes légales sans cesse en évolution et qu'elles sont fondées sur des connaissances pédagogiques scientifiques à une période donnée.

En Suisse aujourd'hui, la question du bien-fondé du recours au châtement corporel dans l'éducation des enfants se pose de manière récurrente. Cette pratique est-elle utile, nécessaire et/ou efficace pour une éducation optimale des enfants en Suisse? Ou faut-il l'interdire sur la base des résultats de multiples recherches scientifiques internationales qui indiquent son inefficacité, voire même ses effets éducatifs, psychologiques et sociaux préjudiciables et contreproductifs? La Suisse doit-elle envisager de rejoindre le groupe abolitionniste des 33 pays européens qui ont expressément interdit dans la législation pénale et/ou civile tout usage du châtement corporel et autres formes de traitement dégradant, c'est-à-dire à la fois physique et psychologique? Si la Suède fait office de pionnière, ayant interdit le châtement corporel déjà en 1979<sup>1</sup>, la plupart des pays voisins de la Suisse lui ont emboîté le pas: l'Autriche en 1989<sup>2</sup>, l'Allemagne en 2000<sup>3</sup>, et le Liechtenstein en 2008. Ces pays sont en conformité avec la norme internationale qui, selon l'injonction du Comité des droits de l'enfant aux Nations-Unies, consiste à introduire dans la législation nationale une interdiction « *claire et inconditionnelle* » de tous les châtements corporels (Observation Générale, n° 8, par. 39, 2006).

Pour l'heure en Suisse, les efforts politiques visant à ancrer l'interdiction du châtement corporel ne parviennent pas à emporter une majorité au Parlement et à convaincre le Conseil fédéral:

- Sur le plan international, la Suisse a fait face à des injonctions de la communauté internationale par les processus EPU de 2008 et de 2012 et par les Observations finales du Comité des droits de l'enfant (2015) qui demande à la Suisse « *d'interdire expressément toutes pratiques de châtements corporels en tous lieux et d'intensifier ses efforts pour promouvoir des formes positives, non violentes et participatives d'éducation des enfants et de discipline* » (CRC/C/CHE/CO/2-4, par. 39).
- Sur le plan interne, au fil des années, diverses motions parlementaires et même une pétition *Pour l'interdiction des gifles*, adressées aux chambres du Parlement par une classe de jeunes bernois, ont été repoussées. Ainsi, le 19 août 2015, le Conseil fédéral, d'un court paragraphe, propose de rejeter une motion parlementaire demandant la *Suppression du châtement corporel* (15.3639, Chantal Galladé), estimant d'une part que le Code civil en vigueur « *n'interdit pas expressément les châtements corporels, mais correspond à l'opinion actuelle selon laquelle le droit des parents d'en infliger n'est pas compatible avec le bien de l'enfant* ». D'autre part, le Conseil fédéral souligne que la correction physique n'est pas autorisée selon les dispositions du Code pénal et que, par hypothèse, « *toute procédure pénale au sein d'une famille met en danger l'équilibre qui y règne et peut être néfaste à l'enfant* ». Enfin, le Conseil fédéral avance : « *(...) qu'un système développé d'assistance aux enfants et aux jeunes, combiné à des mesures de sensibilisation active visant à changer le point de vue et le comportement des personnes concernées, a de bien meilleurs résultats que ne l'aurait l'inscription d'une interdiction des châtements corporels dans la loi* ».

---

<sup>1</sup> « *L'enfant ne doit être exposé ni à des châtements corporels ni à toute autre forme de traitement dégradant* [Barn skall behandlas med aktning för sin person och egenart och får inte utsättas för kroppslig bestraffning eller annan kränkande behandling] » (Föräldrabalk, SFS 1949:381, 6 kap. 1 §)

<sup>2</sup> « *Le recours à la violence et le fait d'infliger des souffrances d'ordre physique et psychique sont illicites* [Die Anwendung von Gewalt und die Zufügung körperlichen und seelischen Leidens sind unzulässig] » (§ 146 a ABGB)

<sup>3</sup> « *Les enfants ont le droit de bénéficier d'une éducation non violente. Les châtements corporels, les mauvais traitements psychologiques et toute autre mesure dégradante sont illicites* [Kinder haben ein Recht auf gewaltfreie Erziehung. Körperliche Bestrafungen, seelische Misshandlungen und andere entwürdigende Massnahmen sind Unzulässig] » (§ 1631 Abs. 2 BGB)

Toutefois, en l'absence de mesures de prévention coordonnées et soutenues qui ciblent la réduction de la violence éducative à l'encontre des enfants, les résultats préliminaires inquiétants d'une étude de l'Université de Fribourg, dont le rapport complet est annoncé pour 2018, ne sont pas surprenants:

- Près de 20% des parents interrogés *ne considèrent pas* une gifle comme une violence.
- Près de 30% *ne considèrent pas* comme violence une forte tape sur le derrière; pour 12 pour cent des parents interrogés, une « raclée » *n'est pas* non plus une violence.
- Pour 20% des personnes interrogées, cesser presque totalement de parler à un enfant durant deux jours *n'est pas* une forme de violence

La conférence internationale organisée par le Centre interfacultaire en droits de l'enfant de l'Université de Genève, en collaboration avec ses différents partenaires, dans le cadre de son action au sein du Centre suisse de compétence pour les droits humains, est un impératif des droits humains qui naît du constat que des dissonances importantes existent au sein de la société suisse entre les prises de position politiques, les attitudes sociales, la norme internationale et l'exigence de toujours mieux protéger les enfants, tout en prenant en compte leurs opinions dans les situations qui les concernent.

### **Objectifs**

La conférence a pour objectifs, notamment, de:

- examiner la législation suisse au regard de la norme internationale et du cadre légal de protection dans les pays ayant interdit le châtement corporel et autres formes de traitement inhumains et dégradants,
- analyser le recours au châtement corporel dans l'éducation des enfants helvétiques et ses effets sur leur trajectoire développementale et leur santé,
- identifier les interventions psychosociales, voire économiques, qui soutiennent les parents et les familles et conduisent à la réduction d'approches éducatives négatives et violentes,
- mettre en exergue critique, d'un côté, les attitudes sociales et professionnelles qui défendent l'utilisation du châtement corporel au sein d'un dispositif éducatif et, d'un autre côté, l'évolution graduelle des mœurs qui prône l'adoption d'approches éducatives dites positives,
- formuler des recommandations sous la forme d'une prise de position des participants pour soutenir une campagne en faveur d'une interdiction claire et explicite inscrite dans la loi

Cette manifestation scientifique vise à prolonger et à approfondir les travaux de recherche conduits par les institutions organisatrices autour des thématiques centrales des droits de l'enfant et de la protection des mineurs. Conçue comme un dialogue interdisciplinaire qui alimente tant l'action sur le terrain et la recherche scientifique, elle a pour but également à donner une double impulsion:

- agir en faveur de la réalisation de l'Objectif 16.2 de l'Agenda 2030 de développement durable, *Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants*
- soutenir toute initiative législative pour que, en 2019, pour fêter les 30 ans de l'adoption de la Convention des Nations-Unies relative aux droits de l'enfant, les enfants en Suisse puissent envisager d'être mieux protégés de la violence éducative à leur rencontre.

### **Public cible**

Ce colloque s'adresse aux politiques au niveau national, cantonal, municipal et aux professionnels du domaine, à savoir: avocats et juristes, magistrats de la famille et de la jeunesse de diverses juridictions (pénale, civile, tutélaire, etc.), employés des diverses administrations en charge de la protection des enfants, médiateurs familiaux, psychologues, médecins, travailleurs sociaux, sociologues, enseignants et pédagogues, représentants du monde associatif; il intéresse aussi les représentants des média, ainsi que les étudiants avancés et les doctorants.

**Les interventions se déroulent en Français (F), Deutsch (D) et English (E) et chaque langue bénéficie d'une traduction simultanée dans les deux autres.**

## Jeudi 3 mai 2018

08h30 Accueil des participants à l'Inselspital à Berne, remise des documents

09h00 Ouverture :

**Prof. Philip D. Jaffé**, Directeur du CIDE, Université de Genève, CSDH (F)

**Dr. h.c. Jean Zermatten**, Université de Genève,

a. Président du Comité des droits de l'enfant à l'ONU (F)

### **1er quadrant: Les châtements corporels à l'encontre d'enfants à l'aune du cadre normatif national et international**

09h15 *Session présidée par le Dr. h.c. Jean Zermatten, Université de Genève, a. Président du Comité des droits de l'enfant à l'ONU*

**Dr. h.c. Marta Santos Pais**, Special Representative of the UN Secretary General on Violence against Children, New York, USA (message video)

*The global situation of violence against children (E)*

**Judge Renate Winter**, Chairperson, UN Committee on the Rights of the Child, Geneva

*International obligations regarding the protection of children : Corporal punishment (D)*

**Ms. Elda Moreno**, Cheffe du Service des droits de l'enfant et des valeurs du sport, Conseil de l'Europe, Strasbourg, France

*Towards a corporal punishment-free Europe: When social and other norms divide Europe (E)*

10h30 Pause

11h00 *Session présidée par M. Christian Nanchen, Chef du Service cantonal de la jeunesse, Valais*

**Ms. Sara Johansson**, Save the Children Sweden

*The Swedish experience banning corporal punishment (E)*

**Me Estelle de Luze**, Dr en droit, avocate

*Les châtements corporels à l'aune du droit suisse (F)*

11h40 **Table ronde**

**M. Patrick Fassbind**, Dr. iur., Leiter der Kindes- und Erwachsenenschutzbehörde (KESB), Basel (D)

**Mme Gwénaëlle Gattoni**, Procureure, Genève (F)

**M. Beat Reichlin**, Konferenz für Kindes und Erwachsenenschutz (KOKES) (D)

**Mme Andrea Hauri**, Soziologin M.A., Sozialarbeiterin FH, Berner Fachhochschule (D)

Discussion avec la salle

12h45 Repas

14h00 Une **note « dissonante »**

**Prof. Emmanuel Jaffelin**, philosophe, Sceaux, France

*Éloge de la punition (F)*

## 2ème quadrant: Recherches sur les châtiments corporels et leurs effets

14h30 *Session présidée par la Prof. Zoé Moody, Haute école pédagogique du Valais*

**Prof. Elizabeth Gershoff**, University of Texas at Austin, USA

*The state of research on corporal punishment. Evidence base findings. (E)*

Discussion avec la salle

15h30 Pause

16h00 *Session présidée par Mme Paola Riva Gapany, Institut international des droits de l'enfant*

**Prof. Kai Bussman**, Martin-Luther-University Halle-Wittenberg, Allemagne

*Recherche transnationale comparative dans 5 pays européens (D)*

**Mme Céline Kosirnik** et **Mme Tanja Mitrovic**, Université de Lausanne, Hochschule Luzern

*Ampleur de la violence physique envers les enfants en Suisse dans le cadre d'Optimus 3 : approche et institutions impliquées. (F) (D)*

**Dr Dirk Baier**, Institut pour la prévention de la délinquance et de la criminalité, Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften

*Elterliche Gewalt in der Schweiz – Befunde einer aktuellen repräsentativen Jugendbefragung (D)*

17h30 Fin



## Vendredi 4 mai 2018

### 3ème quadrant: Risques liés à l'interdiction du châtime corporel et travail social

09h00 *Session présidée par la Prof. Nicole Langenegger Roux, HES-SO Valais//Wallis, Directrice de la Haute école de travail social*

**Mme Barbara Heuberger**, Journalistin, "Keine Gewalt gegen Kinder" et **Dr Franz Ziegler**, Psychologe und Heilpädagoge

*Körperstrafen sind demütigend und beschämend (D)*

**Prof. Dr. Stefan Schnurr**, Fachhochschule Nordwestschweiz

*Wirkungen eines Verbots der Körperstrafe und die Perspektive der Sozialen Arbeit (D)*

**Mme Wanda Suter**, Juge de paix de l'Arrondissement de la Sarine, Fribourg

*Comment sont abordés les châtime corporels au tribunal ? (F)*

**Dresse Muriel Salmona**, psychiatre, France

*Violence éducative ordinaire et troubles psychiatriques (F)*

Discussion avec la salle

11h00 Pause

11h30 **Une note «dissonante»**

**Dr David Eberhard**, psychiatrist and author, Stockholm, Sweden

*How Sweden's child-centered culture does not serve children's developmental needs (E)*

12h15 Repas

### 4ème quadrant: Un nouveau souffle pour une interdiction explicite inscrite dans la loi

*Session présidée par Mme Nicole Hitz Quenon, Université de Genève, CSDH*

13h45 **Mme Jillian van Turnhout**, former Independent Senator, Ireland

*How Ireland moved from 'we're not ready' to 'why didn't we do this years ago'(E)*

**Prof. Joan Durrant**, University of Manitoba, Winnipeg, Canada

*Moving Forward toward a Safe World for Children. (E)*

15h00 **Pause**

15h45 Next steps - Prise de position de la conférence

*Modéré par Dr. Med Myriam Caranzano, Councillor ISPCAN, directrice ASPI*

**M. Sami Kanaan**, Conseiller administratif de la Ville de Genève, Président, Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) Eidgenössische Kommission für Kinder- und Jugendfragen (EKKJ) (F)

**Mme Chantal Galladé**, Conseillère Nationale (ZH) (D)

**Prof. Michelle Cottier**, Université de Genève, CSDH (D)

**Prof. Philip D. Jaffé**, Directeur du CIDE, Université de Genève, CSDH (F)

16h30 **Prof. Luciana Vaccaro**, Rectrice, Haute école spécialisée de Suisse occidentale (D)

16h40 Fin du colloque

# Informations pratiques

**Finance d'inscription :** 1 jour: CHF 200.- (étudiant CHF 80.-)  
2 jours : CHF 320.- (étudiant CHF 140.-)

Les repas de midi sont organisés sur place et sont inclus dans les frais d'inscription.

**Inscriptions :** En ligne : <http://unige.ch/cide/fr/actualites>

**Retour formulaire** Par courrier : Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE)  
Secrétariat  
Université de Genève (Valais Campus)  
Case Postale 4176 • CH - 1950 Sion 4  
Par mail: [colloque-cide-mai@unige.ch](mailto:colloque-cide-mai@unige.ch)

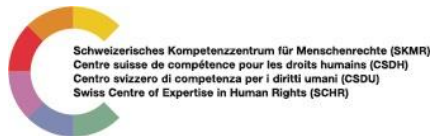
**Lieux du Colloque (voir le Plan) :** Inselspital, Berne, Operationstrakt Ost (OpO) F, Hörsaal 2  
Chirurgie, Entrée 33 A/B ou 34,

## Comité d'organisation

- Philip D. Jaffé, UNIGE, CIDE, CSDH
- Paola Riva Gapany, IDE
- Nicole Hitz Quenon, UNIGE, CIDE, CSDH
- Christian Nanchen, Service cantonal de la jeunesse, Valais
- Michelle Cottier, UNIGE, CSDH
- Nicole Langenegger Roux, Haute école de travail social, HES-SO Valais//Wallis
- Jean Zermatten, IDE, UNIGE, CSDH
- Zoé Moody, HEP VS
- Özlem Lakatos, UNIGE, CIDE

## Soutiens financiers :

Avec le soutien financier de la Confédération, en vertu de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ)



## Avec le patronage de/du :



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI  
Département fédéral de l'intérieur DFI  
Dipartimento federale dell'interno DFI  
**Eidgenössische Kommission für Kinder- und Jugendfragen EKKJ**  
**Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse CFEJ**  
**Commissione federale per l'infanzia e la gioventù CFGI**

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Sous le patronage du Secrétaire  
Général du Conseil de l'Europe,  
Monsieur Thorbjørn Jagland

Keine Gewalt gegen Kinder  
 Non à la violence à l'encontre des enfants  
 Niente più violenza contro i bambini  
[www.keine-gewalt-gegen-kinder.ch](http://www.keine-gewalt-gegen-kinder.ch)



ssp sgp

SWISS SOCIETY OF PAEDIATRICS  
 Ihre Ärztinnen und Ärzte für Kinder und Jugendliche  
 Les médecins de vos enfants et adolescents  
 I medici dei vostri bambini e adolescenti



Terre des hommes

aide à l'enfance | Kinderhilfe  
 aiuto all'infanzia | child relief | [www.tdh.ch](http://www.tdh.ch)

Conférence Latine  
 De Promotion et Protection de la Jeunesse  
 CLPPJ

\*\*\*\*\*



ASPI

Fondazione della Svizzera italiana  
 per l'Aiuto, il Sostegno  
 e la Protezione dell'Infanzia



National Coalition  
**NCBI**  
 Building Institute  
 SUISSE SCHWEIZ



Save the Children



Defence for Children International DCI  
 Défense des Enfants International DEI  
 Defensa de Niñas y Niños Internacional DNI



Kinderschutz Schweiz  
 Protection de l'enfance Suisse  
 Protezione dell'infanzia Svizzera



### Plan de situation:

Operationstrakt Ost (Opo) F Hörsaal 2 Chirurgie

Adresse:

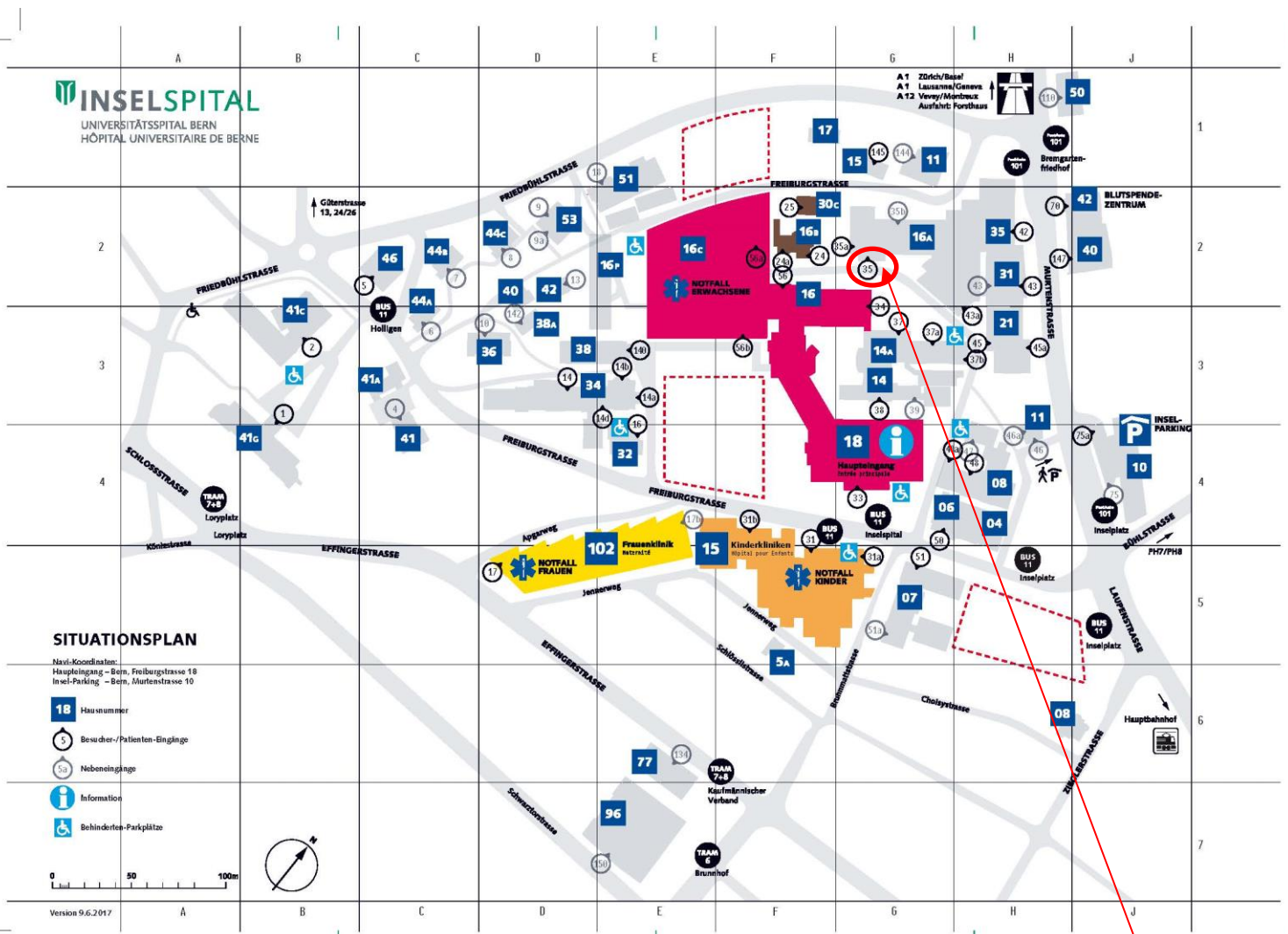
Operationstrakt Ost F, Neurozentrum, Entrées 35

Freiburgstrasse 16

Plan également disponible sur <https://www.insel.ch/fr/plan-de-situation-sorienter-sur-lenceinte/>

En transports publics : **bus 11** (Inselspital-Holligen) de la gare CFF ou de Hirschengraben.  
Arrêt Inselspital.

En voiture : **Via l'autoroute A1** : sortie Forsthaus, puis suivre les panneaux « Inselspital » et « Insel-Parking » parking payant.



Entrées 35